

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 33

Artikel: Lausanne, le 18 août 1883
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 18 août 1883.

Le séjour actuel du plus grand poète de notre époque sur les rives du Léman, nous rappelle cette plaisante histoire due à la plume de Paul de Kock, et publiée, il y a quelques années, dans le supplément littéraire du *Figaro*. Vraie ou pas, nous la trouvons charmante et digne d'amuser un instant nos lecteurs :

LE TAFIA DE VICTOR HUGO.

Après avoir expliqué qu'avant de devenir romancier et auteur dramatique, son fils Henry fut tout simplement employé à l'*Entrepôt des douanes*, où il allait souvent lui rendre visite avec son ami Varin, Paul de Kock continue ainsi :

« ... Lors d'une de ces visites, Henry nous conta une histoire qui venait de se passer dans son administration, et qui mérite d'être connue, un de nos grands poètes y ayant, malgré lui, joué un rôle.

On sait que les objets de marchandises ou autres qui arrivent en entrepôt sont accompagnés d'un acquit-à-caution en tête duquel est inscrit le nom du destinataire.

Or, un jour de l'année 1845 ou 1846, douze fûts de tafia, expédiés de la Martinique et jaugeant chacun de trois cent cinquante à quatre cents litres, furent apportés dans les magasins des Marais, escortés d'un acquit en haut duquel on lisait :

A M. V. Hugo, à Paris.

Le chef de bureau de l'entrepôt, un garçon qui se piquait de littérature, poussa un cri de joie à l'aspect de cette suscription.

— Henry, dit-il à mon fils, voyez donc !... Douze fûts de tafia à l'adresse de Victor Hugo !

— Douze fûts !... Peste !... Combien de litres ?

— Ensemble quatre mille cinq cents litres.

— Quatre mille cinq cents litres !... Mon Dieu ! qu'est-ce qu'il va faire de tout cela, le grand homme ?

— C'est son affaire ; la mienne est de l'aviser de l'arrivée de son tafia, et je l'avise. Quel bonheur s'il pouvait venir en personne en acquitter les droits ! Je meurs d'envie de le connaître. Oh ! je donnerais vingt francs pour le voir face à face.

La lettre d'avis fut envoyée place Royale, où demeurait alors Victor Hugo ; mais, contre l'espoir du chef de bureau, ce ne fut pas le poète qui se présenta à l'Entrepôt, mais une sorte d'intendant muni d'écus pour enlever une barrique...

Et ainsi de suite dans l'espace de six mois environ. A deux autres reprises, l'intendant de Victor

Hugo revint chercher du tafia ; mais de visite du poète, point !

Le chef de bureau s'arrachait les cheveux ; il allait avoir sujet de se les arracher bien davantage !

C'était à la fin du sixième mois, le mois de juillet, après la livraison du troisième fût au grand homme. Un matin, un monsieur se présente à l'Entrepôt, et, s'adressant à un employé supérieur :

— Monsieur, lui dit-il, je viens acquitter les droits de douane sur douze barriques de tafia de la Martinique, marquées V. H., entrées dans vos magasins au mois de février dernier.

— Très bien, monsieur. Votre nom, s'il vous plaît.

— Vincent Hugo.

— Vincent Hu-go !

Le chef de bureau pâlit, frappé d'un sinistre soupçon ; il consulte ses livres et les lettres de voiture que lui soumet M. Vincent Hugo. O ciel !... Mais les tafias livrés à Victor Hugo sont bien ceux que réclame son homonyme... moins le prénom !

Etonné de ce trouble, ce dernier reprend :

— Qu'est-ce donc ? Serait-il arrivé quelque chose à mes tafias ?...

— Non !... c'est-à-dire... si !... Votre adresse n'était pas sur l'acquit-à-caution, n'est-ce pas, monsieur ?

— On ne pouvait pas l'y mettre. Je n'habite pas Paris, où je ne viens, tous les ans, que quelques mois pour vendre mes marchandises.

— Ah ! c'est un grand malheur, monsieur !

— Quoi ?

— Qu'on n'ait pas su... Encore si l'on avait mis M. Vincent Hugo sur l'acquit !... Vincent en toutes lettres...

— Eh bien ?

— Eh bien ! je n'aurais pas supposé que ces tafias appartenait à M. Victor Hugo, le poète !... Vous concevez : je vois : à M. V. Hugo, à Paris... je lis : VICTOR Hugo, moi ! Et comme il n'y a, comme il ne peut y avoir à Paris, en France, en Europe, dans l'univers, qu'un Victor Hugo, je l'avise de l'arrivée de son rhum, et...

— Il le retire de vos magasins ?

— Pas tout, monsieur... pas tout !... Il n'en a encore retiré que trois barriques ! un millier de litres environ.

— Eh bien ! j'en suis très fâché, monsieur, mais si vous avez livré à M. Victor Hugo ce qui n'était pas à lui, comme votre administration est respon-

sable, ce n'est pas à M. Victor Hugo, mais à votre administration que je demanderai compte de cette erreur.

J'ai l'honneur de vous saluer. Cette affaire ne me regarde plus désormais, elle regarde mon avoué.

M. Vincent Hugo s'était éloigné, laissant le chef de bureau plongé dans la stupeur et la désolation. Et ce qu'il y a de plus joli, c'est que, passant subitement de l'adoration au mépris, le plumitif accusait maintenant à grands cris le poète d'être le seul auteur du mal.

— Comprend-on ? hurlait-il, comprend-on ce Victor Hugo ?... Ces tafias ne sont pas à lui, et il les prend !...

— Il les prend, parce que vous lui écrivez qu'il ait à les prendre ! fit mon fils.

— Je lui écris ! je lui écris !... Il devait bien savoir qu'il n'attendait pas quatre mille cinq cents litres de rhum de la Martinique !... Par conséquent, il ne devait pas les recevoir !

— Pourquoi donc ? On reçoit souvent des choses qu'on n'attend pas. Evidemment, Victor Hugo a cru à un cadeau !

— Un cadeau de douze barriques ! Comme c'est vraisemblable !

— En tout cas, ce cadeau avait ses charges, Victor Hugo a payé les droits de trois fûts qu'il a retirés.

— Les droits ! une centaine de francs par barrique ! La belle fichaise !... Et je vous demande un peu ce qu'il a pu faire d'un millier de litres de rhum en six mois, que diable !...

— Quant à cela, je ne vous le dirai pas.

— Mais il le dira, lui ! Il faudra bien qu'il le dise ! Et vous verrez qu'il sera condamné par les tribunaux à restituer ou à payer la marchandise qu'il a indûment acceptée !

— Quant à cela, je crois que vous vous abusez.

Le chef de bureau s'abusait en effet. Le procès dont M. Vincent Hugo avait menacé l'administration eut lieu, et, devant le tribunal de commerce, Victor Hugo ayant démontré sa parfaite bonne foi, c'est-à-dire qu'il avait vu, dans cette formidable expédition de rhum, un de ces présents plus ou moins magnifiques, plus ou moins extraordinaires que lui valait chaque jour l'admiration du monde entier pour son génie. Victor Hugo fut mis hors de cause, et la Compagnie de l'entrepôt des Marais condamnée seule à payer à M. Vincent Hugo les trois barriques détournées de leur destination.

— Mais enfin, répétait, à la suite de ce jugement, le malheureux chef de bureau, à qui la Compagnie avait sévèrement tapé sur les ongles, qu'est-ce qu'il a fait de mille à onze cents litres de tafia en six mois, ce Victor Hugo ?...

— Il l'a expliqué au tribunal : il les a échangés avec son marchand de vins contre du bordeaux et du bourgogne.

— Il les a échangés !... Alors ce n'est plus un poète que ce poète !... c'est un marchand !... un épiciériste !... On lui envoie un cadeau... il le présume, du moins... et il l'échange !...

Et se secouant avec dépit, comme un renard qui a laissé sa queue au piège, le plumitif terminait :

— C'est égal, on ne m'y reprendra plus à m'en-

gouer des grands hommes ! à les voir dans tout et partout :... Ça coûte trop cher !... »

Les *mèges* continuent à exploiter la bêtise humaine. Un campagnard s'est présenté l'autre jour chez l'un d'eux pour le consulter au sujet d'une maladie dont il souffre depuis longtemps. Le remède indiqué a eu un effet tel, qu'après deux jours d'application, le pauvre malade se trouvant dans un état pitoyable, a dû recourir aux soins d'un médecin, et que, de son côté, le charlatan sera sans doute appelé à rendre compte, devant qui de droit, d'un pareil mode de traitement.

C'est ainsi que, grâce à leur naïveté, tant de gens se laissent prendre par ces exploiters qui s'attribuent certains *don*s à l'aide desquels ils prétendent guérir tous les maux. Le mystère dont s'entourent ordinairement les *mèges*, est pour eux un puissant moyen de réussite, témoin cette aventure qui vient de se passer tout récemment à Paris et qui est des plus vraies.

Un mystérieux personnage s'était installé en plein faubourg Montmartre. On ne pénétrait chez lui qu'après des pourparlers infinis. Le nom qu'il portait était étrange, comme lui. A tous ses visiteurs, il recommandait le secret ; aussi son cabinet était-il assiégé du matin au soir.

Ses allures singulières finirent par attirer l'attention de la police. Un commissaire se présente chez lui et a la curiosité de lui demander ses diplômes. Il s'attendait à le voir pâlir et trembler.

Le praticien suspect sourit, ouvrit un tiroir de son bureau et montra des titres parfaitement authentiques.

— Maintenant que vous voici rassuré sur mon compte, monsieur le commissaire, dit-il, eh bien ! « ne me perdez pas ! » Si mes malades savaient que je suis un médecin pour de vrai, un simple docteur de la Faculté de Paris, je n'aurais plus personne !

La pituite.

Tout le monde sait que l'on vend actuellement de la poudre pour guérir la pituite, symptôme caractéristique de la gastrite chronique des buveurs, et dont ceux-ci souffrent surtout à jeun, à l'heure du réveil.

L'annonce de ce remède, dans un de nos journaux, nous a remis en mémoire ce petit incident dont nous avons été témoin, il y a quelques années, sur le bateau à vapeur : C'était le matin. Un des hommes de l'équipage, affligé de la maladie dont nous parlons, se promenait sur le pont lorsqu'il reconnut, parmi les passagers, un médecin de Genève. Désirant éviter une consultation, notre homme cherchait à lier conversation avec ce dernier, qui lui paraissait cependant d'un caractère assez froid. Il se promenait de long en large, toussant, crachant comme un malheureux. Arrivé en face du médecin, il s'écrie d'un air désespéré : « Et dire que jusqu'ici, personne n'a pu me guérir de cette maladie !... »

Le médecin réfléchit un instant et lui dit d'un ton brusque :